

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/34/799
7 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Trente-quatrième session
Point 18 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Lettre datée du 6 novembre 1979, adressée au Président de l'Assemblée générale
par le représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Comme vous le savez, le Venezuela, membre fondateur du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a eu l'honneur d'être représenté au Comité spécial jusqu'à la fin décembre 1974, époque à laquelle il a dû cesser d'en faire partie pour pouvoir se consacrer à d'autres obligations. J'ai moi-même eu l'honneur et le privilège insignes d'exercer les fonctions de président du Comité spécial en 1971.

Mon gouvernement serait maintenant très heureux que le Venezuela redevienne membre du Comité spécial à compter de janvier 1980, si l'Assemblée générale veut bien y consentir.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire part de ce souhait à l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Venezuela,
(Signé) German NAVA CARRILLO